

**COMMUNE DE SAINT-JULIEN-MONTDENIS**  
**COMPTE RENDU/PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SÉANCE DU 05 AVRIL 2018**

**PRESENTS** : Marc **TOURNABIEN**, maire, Franck **LEFEVRE**, Evelyne **LESIEUR**, Marcel **VIARD**, Corinne **COLLOMBET**, adjoints.

Elisabeth **BOCH**, Josiane **CHOMAZ**, Didier **DABURON**, Roselyne **DAMINATO**, Patrick **LESEURRE**, Bernard **MILLE**, Alexandre **MODESTO**, Georgette **MODESTO**, José **VARESANO**.

**ABSENTS** : Martine **DELANGRE** (procuration à Evelyne **LESIEUR**), Jean-Marc **HERMES** (procuration à Marc **TOURNABIEN**), Claude **OLIVETTO** (procuration à Alexandre **MODESTO**), Claudine **RAMELLA-PEZZA**, Martine **VALENZANO**,

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Georgette **MODESTO**

Avant de débiter la réunion du conseil municipal, madame Josiane **CHOMAZ** demande des informations au sujet de madame Claudine **RAMELLA-PEZZA** : « peut-elle finir son mandat même si elle a déménagé hors de Saint-Julien ? »

Monsieur le maire : « elle peut finir son mandat parce qu'au moment des élections, elle habitait la commune. »

#### **1-APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2017**

Correction du point 18 : au lieu des Albiez, noter Albiez-Montrond.

Approbation à l'unanimité.

#### **2-APPROBATION DELIBERATIONS DU CCAS**

Corinne **COLLOMBET** expose le compte-rendu de la réunion du CCAS D20 mars 2018 :

Il s'agit de :

- **l'attribution** de subventions aux associations pour un total de 8 541 €,
- **l'approbation** du CA et du CG 2017, qui sont concordants,

	<b>Recettes</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Solde</b>
<b>Investissement</b>	13 924.70	0.00	13 924.70
<b>Fonctionnement</b>	25 697.83	21 992.32	3 705.51
<b>Cumul</b>	39 622.53	21 992.32	

- **l'affectation** des résultats :
  - Montant du résultat de fonctionnement de 2017 : 3 705.51€
  - Montant du résultat d'investissement de 2017 : 13 924.70 €
- **l'approbation** du budget 2018 : la subvention communale s'élève à 18 135.49€ ;

	<b>Recettes</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Solde</b>
<b>Investissement</b>	13 924.70	0.00	13 924.70
<b>Fonctionnement</b>	21 841.00	21 841.00	0.00
<b>Cumul</b>	35 765.70	21 841.00	13 924.70

- **l'attribution** de deux aides financières de 150€ chacun pour deux séjours de vacances pour deux adultes handicapés.

Approbation à l'unanimité.

### 3-APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF, COMPTE DE GESTION 2017 LOTISSEMENT « CLOS DES VIGNES II »

Le compte administratif 2017 est concordant avec le compte de gestion du trésorier :

	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	12 808.61	0.00	0.00	0.69	12 808.61	0.69
Opérations de l'exercice	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
<b>TOTAUX</b>	<b>Déficits</b>	<b>Excédents</b>	<b>Déficits</b>	<b>Excédents</b>	<b>Déficits</b>	<b>Excédents</b>
Résultat de clôture	12 808.61		0.00	0.69	12 807.92	0.00

Approbation à la majorité (3 abstentions) du compte administratif et du compte de gestion.

### 4-APPROBATION BUDGET PRIMITIF 2018 LOTISSEMENT « CLOS DES VIGNES II »

Le budget s'équilibre en recettes et en dépenses tant d'investissement que d'exploitation à la somme de 128 055.90 € :

	Recettes	Dépenses	Solde
Investissement	50 326.91	50 326.91	0.00
Fonctionnement	77 728.99	77 728.99	0.00
Cumul	128 055.90	128 055.90	0.00

Approbation à la majorité (trois abstentions) du budget.

### 5-APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF, COMPTE DE GESTION 2017 LOTISSEMENT « LA MALADIÈRE »

Le compte administratif 2017 est concordant avec le compte de gestion du trésorier :

	Investissement (€)		Fonctionnement (€)		Ensemble (€)	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	0.00	227 633.13	0.00	15 948.67	0.00	243 581.80
Opérations de l'exercice	250 000.00	0.00	14 300.41	292 853.17	264 300.41	292 853.17
<b>TOTAUX</b>	<b>Déficits</b>	<b>Excédents</b>	<b>Déficits</b>	<b>Excédents</b>	<b>Déficits</b>	<b>Excédents</b>
Résultat de clôture	22 366.87			294 501.43		272 134.56

Approbation à la majorité (3 abstentions) du compte administratif et du compte de gestion.

### 6-APPROBATION BUDGET PRIMITIF 2018 LOTISSEMENT « LA MALADIÈRE »

Le budget s'équilibre en recettes et en dépenses tant d'investissement que d'exploitation à la somme de 811 574.66 € :

	Recettes (€)	Dépenses (€)	Solde (€)
Investissement	268 465.05	268 465.05	0.00
Fonctionnement	543 109.61	543 109.61	0.00
Cumul	811 574.66	811 574.66	0.00

Approbation à la majorité (trois abstentions) du budget.

### 7-APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF, COMPTE DE GESTION 2017 EAU ET ASSAINISSEMENT

Le compte administratif 2017 est concordant avec le compte de gestion du trésorier :

	Investissement (€)		Fonctionnement (€)		Ensemble (€)	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	42 448.10	0.00	0.00	54 826.48	42 448.10	54 826.48
Opérations de l'exercice	158 860.26	115 455.44	233 402.72	392 542.56	392 262.98	507 998.00
TOTAUX	Déficits	Excédents	Déficits	Excédents	Déficits	Excédents
Résultat de clôture	85 852.92	0.00	0.00	213 966.32		128 113.40

Les résultats du budget du service de l'eau et de l'assainissement sont :

Eau et assainissement	Résultat de l'exercice 2017 (en €)	Résultat de clôture de 2017 (en €)
INVESTISSEMENT	-43 404.82	-85 852.92
FONCTIONNEMENT	159 139.84	213 966.32
TOTAL	115 735.02	128 113.40

Approbation à la majorité (1 abstention) du compte administratif et du compte de gestion.

## 8-AFFECTATION RESULTATS 2017 EAU ET ASSAINISSEMENT

<b>Résultat de fonctionnement N-1</b>		
<b>A Résultat de l'exercice</b> <i>précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)</i>		<b>+ 159 139.84€</b>
<b>B Résultats antérieurs reportés</b> <i>ligne 002 du compte administratif N-1 précédé du signe + (excédent)</i>		<b>+ 54 826.48€</b>
<b>C/ Résultat à affecter</b> <b>= A + B (hors restes à réaliser)</b> <i>(Si C est négatif, report du déficit de la ligne 002 ci-dessous)</i>		<b>+ 213 966.32€</b>
<b>D Solde d'exécution d'investissement</b> <b>D 001 (besoin de financement)</b> <b>R 001 (excédent de financement)</b>		<b>- 85 852.92€</b>
<b>E Solde des restes à réaliser d'investissement N-1</b> <b>Besoin de financement</b> <b>Excédent de financement</b>		<b>0.00€</b>
<b>Besoin de financement = F = D + E</b>		<b>- 85 852.92€</b>
<b>AFFECTATION = C=G+H</b>		<b>213 966.32€</b>
<b>1/Affectation en réserves R1068 en investissement</b> <b>G=au minimum, couverture du besoin de financement F</b>		<b>85 852.92€</b>
<b>2/H Report EN FONCTIONNEMENT R 002</b>		<b>128 113.40€</b>
<b>DEFICIT REPORTE D 002</b>		<b>0.00€</b>

Approbation à l'unanimité l'affectation des résultats.

## 9-APPROBATION BUDGET PRIMITIF 2018 EAU ET ASSAINISSEMENT

Le budget s'équilibre en recettes et en dépenses tant d'investissement que d'exploitation à la somme de **631 960.00 €** :

	Recettes (€)	Dépenses (€)	Solde (€)
Investissement	189 960.00	189 960.00	0.00
Exploitation	442 000.00	442 000.00	0.00
Cumul	631 960.00	631 960.00	0.00

Approbation à la majorité (1 abstention) du budget.

## 10-APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF, COMPTE DE GESTION 2017 COMMUNE

Le compte administratif 2017 est concordant avec le compte de gestion du trésorier :

	Investissement (€)		Fonctionnement (€)		Ensemble (€)	
	Dépenses Déficits	Recettes Excédents	Dépenses Déficits	Recettes Excédents	Dépenses Déficits	Recettes Excédents
Résultats reportés	163 241.66	0.00	0.00	0.00	163 241.66	0.00
Opérations de l'exercice	716 336.98	804 466.61	2 061 762.63	2 110 075.21	2 778 099.6 1	2 914 541.82
TOTAUX	879 578.64	804 466.61	2 061 762.63	2 110 075.21	2 941 341.2 7	2 914 541.82
Résultat de clôture	75 112.03	0.00	0.00	48 312.58	26 799.45	0.00

Résultats du budget principal de la commune sont :

	Résultat de l'exercice 2017	Résultat de clôture de 2017
INVESTISSEMENT	88 129.63	-75 112.03
FONCTIONNEMENT	48 312.58	48 312.58
TOTAL	136 442.21	-26 799.45

Approbation à la majorité (trois abstentions).

## 11-AFFECTATION RESULTATS 2017 COMMUNE

<b>Résultat de fonctionnement N-1</b>		
<b><u>A Résultat de l'exercice</u></b>		<b>+ 48 312.58€</b>
<b><u>B Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif N-1</u></b>		<b>0.00€</b>
<b><u>C/ Résultat à affecter = A + B (hors restes à réaliser)</u> (Si C est négatif, report du déficit de la ligne 002 ci-dessous)</b>		<b>+ 48 312.58€</b>
<b><u>D Solde d'exécution d'investissement N-1</u> D 001 (besoin de financement) R 001 (excédent de financement)</b>		<b>- 75 112.03€</b>
<b><u>E Solde des restes à réaliser d'investissement N-1</u> Besoin de financement Excédent de financement</b>		<b>0.00€</b>
<b><u>Besoin de financement = F = D + E</u></b>		<b>- 75 112.03€</b>
<b><u>AFFECTATION = C = G + H</u></b>		<b>48 312.58€</b>
<b>1/Affectation en réserves R1068 en investissement G=au minimum, couverture du besoin de financement F</b>		<b>48 312.58€</b>
<b>2/H Report EN FONCTIONNEMENT R 002</b>		<b>0.00€</b>
<b>DEFICIT REPORTE D 002</b>		<b>0.00€</b>

## 12- VOTE RECETTES IMPÔTS LOCAUX

En fonction des propositions budgétaires 2018 décidées lors de la commission des finances de mars, monsieur le maire propose de ne pas augmenter les taux d'imposition.

Après délibération le conseil municipal vote à l'unanimité, les nouveaux taux pour les 3 taxes, soit

- taxe d'habitation : **10,72% (282 043 €)**
- taxe foncière sur les propriétés bâties : **19,19% (565 721 €)**
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : **106,47 % (14 161€)**

et précise que le produit fiscal attendu est de **861 925 €**.

### **13-APPROBATION BUDGET PRIMITIF 2018 COMMUNE**

Le budget s'équilibre en recettes et en dépenses tant d'investissement que de fonctionnement à la somme de 3 498 600.00€ :

	Recettes	Dépenses	Solde
Investissement	1 320 600.00	1 320 600.00	0.00
Fonctionnement	2 178 000.00	2 178 000.00	0.00
Cumul	3 498 600.00	3 498 600.00	0.00

Approbation à la majorité (4 abstentions) du budget primitif.

### **14-SUVENTION ECHO ARDOISIER**

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que le budget primitif 2018 détermine l'enveloppe attribuée aux subventions aux associations pour l'exercice 2018. Certaines associations sollicitent le versement d'acompte sur leur subvention pour assurer la continuité de leurs activités.

En effet, les frais de fonctionnement de certaines associations entraînent des besoins permanents de trésorerie qui ne leur permettent pas d'attendre le vote du budget et la décision d'attribution ; c'est le cas de l'écho ardoisier qui doit assurer le paiement des salaires des professeurs de musique. Les acomptes sur subventions ne peuvent être mandatés qu'après l'approbation du budget primitif, sauf en cas de délibération antérieure pour autoriser le versement d'acomptes.

Monsieur le maire propose de délibérer sur la demande d'un versement de 10 000 euros de l'association « l'écho ardoisier ».

Monsieur le maire indique qu'il serait souhaitable de verser une aide financière immédiate à l'école de musique de Saint-Julien-Montdenis, afin que cette dernière puisse continuer à payer ses charges sociales et les salaires de ses professeurs.

Approbation à l'unanimité :

### **15-VENTE COMMUNE/CHANTAL RICHARD**

Afin de pouvoir démolir correctement l'ancienne « maison Chwalkowsky », il est nécessaire de démolir le grenier, lot n°3, sur la parcelle n°1456 appartenant à la commune. Les lots n°1 et n°2 sur cette même parcelle appartiennent à madame Chantal RICHARD. Cette dernière autorise la commune à les détruire pour faciliter l'opération de réhabilitation de la zone.

Madame RICHARD propose d'acquérir le lot n° 3 à l'euro symbolique. Les frais de notaires sont à la charge de l'acquéreur.

Approbation à l'unanimité.

Madame Chantal RICHARD souhaite acquérir la parcelle n°1457 contigüe d'environ 8 m<sup>2</sup> et instaurer une servitude de passage sur la parcelle n°803. Monsieur le maire propose de la céder au prix de 10€/m<sup>2</sup>.

Approbation à l'unanimité.

### **16-CREATION POSTE ADJOINT TECHNIQUE TITULAIRE TEMPS COMPLET**

Monsieur le maire informe l'assemblée de la nécessité de l'embauche d'un agent à temps complet pour répondre à des besoins permanents suite à un départ à la retraite.

Monsieur le maire propose à l'assemblée la création d'un poste d'agent technique polyvalent à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2018. Cet emploi sera pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière technique, issu du cadre d'emploi des adjoints techniques.

La rémunération sera calculée par référence aux grilles indiciaires C1, C2 ou C3 correspondant aux grades du cadre d'emploi des adjoints techniques.

Approbation à l'unanimité.

### **17-TRANSFERT COMPETENCE PLU A LA 3 CMA**

Vu les obligations nées de l'article 136 de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové dite loi ALUR et considérant que la communauté de communes Cœur de Maurienne Arvan (3CMA) a initié par délibération, en date du 20 décembre 2017, le transfert volontaire de la compétence « Plan Local d'Urbanisme, Document d'Urbanisme en tenant lieu et Carte Communale », M. le maire demande au conseil municipal de se prononcer sur ce transfert. Le PLU devient PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal).

Approbation, à la majorité (contres : 2 ; abstentions : 3 ; pour : 10).

### **18-DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS A LA 3CMA POUR RESEAU DE CHALEUR DES ECOLES**

Monsieur le maire propose de demander une subvention à la communauté de communes pour le projet de réseau de chaleur écoles/crèche/salle croix blanche/boulodrome.

Monsieur Bernard MILLE met en garde le maire sur le risque des avenants sur le projet de la chaufferie bois, étant donné que la commune a déjà vécu cette expérience avec la salle polyvalente. Monsieur le maire répond que les avenants de l'espace sportif et culturel avaient été décidés par le conseil municipal de l'époque.

Approbation à l'unanimité.

### **19-CONVENTION ASSOCIATION KULTURECCOM/COMMUNE**

Subvention de départ de 2 000 euros pour financer les spectacles.

Approbation à l'unanimité.

### **20-RENOUVELLEMENT SIRTOMM RAMASSAGE ORDURES MENAGERES DANS LES HAMEAUX**

Mise à jour de la convention avec le SIRTOMM concernant le ramassage des ordures ménagères à Montdenis par les agents communaux.

Monsieur José VARESANO et monsieur Patrick LESEURRE ne prennent pas part au vote.

Approbation à l'unanimité.

### **21-SUBVENTIONS VOYAGES SCOLAIRES A L'ETRANGER**

Monsieur le maire présente une demande de subvention pour un séjour scolaire qui a eu lieu du 02 au 07 avril 2018 à Madrid pour un lycéen. Monsieur le maire propose de verser 45€ pour le voyage. Monsieur le maire indique que cette subvention sera versée directement à la famille concernée au vu des justificatifs de présence au voyage accompagné d'un RIB.

Approbation à l'unanimité.

### **22-CONVENTION COMMUNE/3CMA MISE A DISPOSITION LOCAL A TITRE GRATUIT**

Le local du comité de jumelage est mis à disposition pour la pause-repas des agents de la communauté de communes travaillant à la micro crèche.

Approbation à l'unanimité.

### **23-CREATION D'UN MARCHE**

A priori, les lundis à la demande de plusieurs commerçants.

Gratuité des emplacements mais avec l'obligation de laisser la place propre à la fin du marché.

Approbation à l'unanimité.

### **24-COMPTES RENDUS REUNIONS**

Un compte rendu pour le SIA et le SAEMM est fait.

### **25-QUESTIONS DIVERSES**

Clôture de la séance vers 23h40.